

Le Tribunal de Commerce d'Evry a prononcé la liquidation judiciaire de la compagnie aérienne [AIGLE AZUR](#) / **T** : 01.41.51.00.00 (siège à Paris), qui bénéficie d'une période de poursuite de son activité jusqu'au 27 septembre. Ce délai doit permettre aux deux candidats à la reprise d'affiner leurs offres : [AIR FRANCE](#) / **T** : 01.41.56.78.00 (siège à Paris) associé au [GROUPE DUBREUIL](#) / **T** : 02.51.47.77.89 reprendrait 80% des salariés français, soit +620 personnes, alors que la compagnie aérienne irlandaise [EASYJET](#) serait également sur les rangs. [www.aigle-azur.com](http://www.aigle-azur.com)